

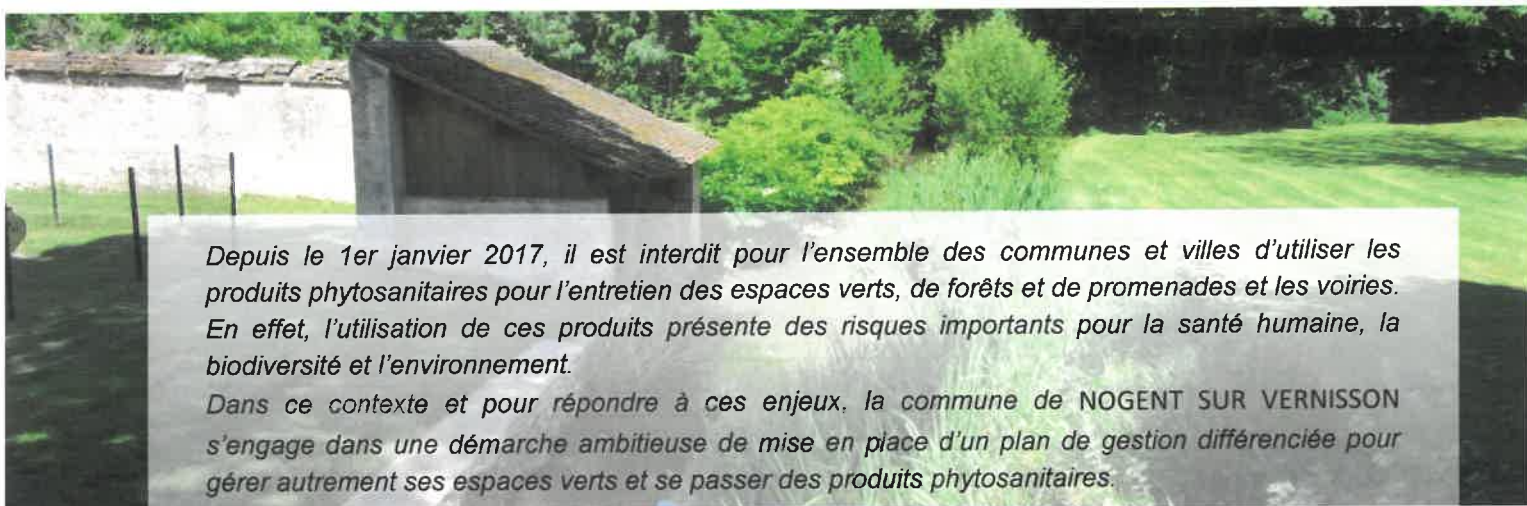


NOTRE VILLAGE
CULTE SA NATURE
AUTREMENT

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES VILLES & VILLAGES

NOGENT SUR VERNISSON – 45290





Depuis le 1er janvier 2017, il est interdit pour l'ensemble des communes et villes d'utiliser les produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, de forêts et de promenades et les voiries. En effet, l'utilisation de ces produits présente des risques importants pour la santé humaine, la biodiversité et l'environnement.

Dans ce contexte et pour répondre à ces enjeux, la commune de NOGENT SUR VERNISSON s'engage dans une démarche ambitieuse de mise en place d'un plan de gestion différenciée pour gérer autrement ses espaces verts et se passer des produits phytosanitaires.

ARTICLE 1- Enjeux de la Charte d'engagement

En signant cette charte, la commune de NOGENT SUR VERNISSON décide d'agir pour :

- **Protéger la santé humaine** de ses agents et de ses habitants ;
- **Préserver la qualité des eaux** de surface et souterraines ;
- **Préserver la biodiversité**, la faune et la flore, et les milieux naturels ;
- **Supprimer** l'usage des **produits phytosanitaires** sur la commune.

ARTICLE 2 - Engagements de la commune

La commune de NOGENT SUR VERNISSON s'engage à :

- **Définir un plan d'actions** pour l'entretien de ses espaces verts, adapté au type et à la vocation des espaces sur l'ensemble de la commune ;
- **Ne plus utiliser de produits phytosanitaires** sauf cas exceptionnel conformément à la réglementation en vigueur ;
- **Organiser et réaliser des actions d'information** et de sensibilisation à destination des administrés ;
- **Former** annuellement aux techniques alternatives, **les agents communaux** affectés aux travaux d'entretien ;
- **Réaliser et communiquer** annuellement sur le **bilan** de sa démarche.

ARTICLE 3 - Engagements des partenaires

Par son appui technique, la Chambre d'Agriculture du Loiret s'engage à :

- **Réaliser un état des lieux** des pratiques existantes (diagnostic et cartographie des zones entretenues par la commune),
- **Définir la stratégie d'intervention** et du plan d'action pour réorganiser l'entretien des espaces verts et réaliser le suivi / évaluation.

La partie « communication » a pour but d'impliquer les habitants et les élus afin qu'ils s'approprient la démarche.

La Chambre d'Agriculture du Loiret s'engage à :

- **Réaliser des réunions d'information** et de sensibilisation des élus et du personnel communal ;
- **Communiquer** auprès des habitants via des outils de communication, des réunions publiques ;
- Mettre en place **des actions de sensibilisation** des habitants ;
- L'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Régional Centre Val de Loire par l'intermédiaire de la Communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais financent la démarche menée par la commune.

ARTICLE 4 - Évaluation / Suivi de l'opération

Le suivi et l'évaluation de la démarche sera assuré par un comité de pilotage constitué d'un ou plusieurs élus en charge du projet, le responsable du service technique et les partenaires engagés dans la démarche, la Chambre d'Agriculture du Loiret, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région Centre Val-de-Loire.

Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an, sous la présidence d'un élu de la commune.

Mme. COGNOT,
Maire de NOGENT SUR VERNISSON



M. FORTIN,
Président de la Chambre d'Agriculture du Loiret

